

M. GIBSON: Vous avez parlé d'estimateurs de bois sur pied. Quand vous avez des estimations à faire, engagez-vous des estimateurs de profession ou essayez-vous de déterminer la valeur de la coupe par la valeur marchande du bois abattu?

Le TÉMOIN: Je dois vous dire, monsieur, que, dans notre ministère, quand nous parlons de bois de pulpe, nous pensons surtout aux provinces Maritimes. Comme le bois de pulpe dans ces provinces se vend presque toujours coupé, écorcé et livré, le prix payé au directeur pour le bois abattu est un prix équivalant au bois de pulpe vendu.

M. GIBSON: Et vous, comme directeur, comment appréciez-vous la valeur d'une coupe de bois? Vous calculez la valeur d'une étendue de bois sur pied par la quantité de bois vendable que vous en avez tiré?

Le TÉMOIN: Exactement. Et nous avons des hommes assez compétents qui font cette estimation.

M. KIRK (*Digby-Yarmouth*): Je désirerais obtenir un éclaircissement sur la valeur d'une étendue de bois sur pied. Vous y arrivez en calculant la valeur du bois écorcé et prêt à livrer?

Le TÉMOIN: Exactement.

M. KIRK: Je me demande si M. Rutherford pourrait nous dire quel est le prix obtenu par corde.

Le TÉMOIN: Cela varie considérablement.

M. KIRK: Cela varie selon les régions?

Le TÉMOIN: Oui, et selon la situation du bois abattu. Le bois qui est situé près d'un chemin ou d'un cours d'eau a plus de valeur que celui qui doit être transporté à une grande distance.

M. GAUTHIER: Pourriez-vous nous dire quel est le prix maximum que vous obtenez?

M. STROJICH: Le maximum est d'environ \$11 la corde.

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous avoir l'obligeance de décliner votre nom et votre fonction?

M. STROJICH: W. Strojich, surintendant adjoint de la Division des biens, Service des terres destinées aux anciens combattants.

Le TÉMOIN: La valeur du bois sur pied est beaucoup moindre dans le cas de certaines variétés de bois à pulpe, dont le prix n'est parfois que \$3 la corde dans les régions où il est difficile d'aller le chercher. Dans ces endroits le prix varie entre \$3 et \$5 la corde.

M. KIRK: Comment en arrivez-vous à votre estimation de tant par corde dans ce cas?

Le TÉMOIN: C'est le prix du bois écorcé et livré au bord du chemin. Dans certaines régions des provinces Maritimes, le prix est beaucoup plus élevé. Il s'en est vendu récemment à \$18 la corde.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, Avez-vous d'autres questions à poser au sujet de cet article? L'article suivant sur votre programme est l'article 29.

Le TÉMOIN: Au sujet de l'article 29, je désire faire remarquer que le paragraphe 3 de l'article 9 de la Loi autorise la vente conditionnelle d'animaux de ferme et d'outillage agricole jusqu'à concurrence de \$3,000 à un ancien combattant qui occupe une terre en vertu d'un contrat de location approuvé ou qui cultive une terre qu'il a achetée d'une personne autre que le directeur. L'ancien